

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POWERTRANS

L'acceptation de nos offres entraîne sans exception nos conditions générales de vente ne tenant, en aucun cas, compte de celles de l'acheteur. Des caractéristiques particulières peuvent être apportées par nos agents ou représentants à condition qu'elles soient expressément spécifiées par écrit et accordées lors de la commande.

PRIX - Sauf stipulation particulière, nos offres ne sont valables que pendant le mois qui suit leur remise. Nos prix sont exprimés en Euros et hors taxe. Ils s'entendent départ usine, ne comprennent pas les frais de livraison, de port, d'emballage et d'assurance lesquels sont facturés en sus. Les prix par quantité ne sont valables que pour une même commande expédiée en une seule fois à la même adresse.

LIVRAISON - Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts. Le matériel voyage aux risques et périls du destinataire. Le destinataire doit, à réception, faire toute remarque et réclamation auprès du transporteur pour faire valoir ses droits auprès de celui-ci.

PAIEMENT - Les paiements s'entendent à Ploemeur au comptant sans escompte ou à terme selon les conditions établies lors des commandes ou des contrats sans dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture.

Le défaut de paiement à échéance fixée entraîne de plein droit :

1 - Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne, TVA en sus.

2 - Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, sauf montant supérieur justifié, en plus des pénalités de retard.

Tous les paiements doivent être effectués à la date exigée, ceci étant une condition suspensive de toute livraison ultérieure.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - Powertans se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix vente, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Il est expressément convenu en cas de saisie opérée par des tiers sur la marchandise que l'acheteur est tenu d'en avertir immédiatement POWERTRANS. Il est par ailleurs convenu entre les parties que tous les risques sont immédiatement transférés à l'acheteur, ce que celui-ci accepte.

GARANTIE - Nos matériels sont garantis, pendant une période d'un an à partir de la date de livraison, contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de fabrication reconnu par notre usine. Cette garantie se limite au remplacement strict, par nos services, des pièces défectueuses en excluant les frais de main d'œuvre, d'opération de démontage, remontage, transport et emballage. La garantie est exclue s'il y a démontage de notre matériel sans notre accord.

La présente garantie ne s'applique stricto sensu que sur la fabrication de notre matériel. En aucun cas notre responsabilité ne sera engagée en cas de dommages causés aux personnes ou aux biens directement ou indirectement.

LITIGES JURIDICTION COMPETENTE - Le Tribunal de Commerce de Lorient sera seul compétent pour toute contestation qui n'aurait pu être réglée à l'amiable, quelles que soient les conditions d'achat, le mode de paiement et le lieu de livraison de notre matériel.